

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 janvier 2023

Date de la convocation :

17/01/2023

Date affichage : 17/01/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_03

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : RECYCL ECO DU PAYS DE GRAMAT participation des communes du territoire

Monsieur le Maire présente la plaquette et le courrier de « Recycl'éco du pays de Gramat », projet associatif social et solidaire pour le territoire, dont le siège social est à la mairie de Gramat.

Que ce projet est un modèle économique ancré dans l'économie circulaire-Collecter-Valoriser-Redistribuer.

Que ce projet est un mode de consommation éco-responsable et durable.

Que ce projet est une démarche solidaire, respectueuse de l'environnement.

Que ce projet permettra le Réemploi, la Réparation/Rénovation et la Réutilisation.

Pour aider cette association, la présidente de cette Association « Recycl'éco du pays de Gramat », sollicite la participation des communes du territoire directement concernées par le projet, afin de soutenir et de valoriser ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des pièces présentées par le Maire, plaquette et courrier, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2023 de 200 € (deux cents euros)
- **DIT** que cette somme sera comptabilisée au compte budgétaire 65748 de la commune
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

